REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

CALUIRE & CUIRE

Canton de

Compte rendu affiché le 2 octobre 2017

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 19 septembre 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-57 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL EN
CHARGE DES QUESTIONS
DE DEFENSE MODIFICATION

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE. M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à M. COCHET), M. COUTURIER, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPY (par proc. à M. PETIT), Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par N° **Mme CARRET** jusqu'au 2017-55 inclus), proc. M. PETIT, Mme HAMZAOUI THEVENOT), (par proc. à M. Mme NICAISE. Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. MATTEUCCI. Mme LEZENNEC, Mme BAJARD. M. DUREL, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. CHAISNÉ jusqu'au N° 2017-54 inclus), M. ANDREO (par proc. à M. TOLLET), Mme BLACHERE

Etait absent : /

Rapport de: M. LE MAIRE

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

En tant qu'élu local, le correspondant défense peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné cet interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Il agit en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen. Il a un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Par délibération n°2014-47 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Michel PROST en qualité de représentant en charge des questions de défense. Compte-tenu de la démission de ce dernier de ses fonctions de conseiller municipal, effective au 4 juillet 2017, il s'agit pour le Conseil Municipal de le remplacer.

Conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation d'un représentant en charge des questions de défense selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 43 voix pour, de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, après appel à candidatures,

- DESIGNE

à la majorité, par 38 voix pour,

M. Laurent MICHON en qualité de représentant en charge des questions de défense.

(La candidature de M. Claudio PARISI recueille 5 voix)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 octobre 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE MAIRE Philippe COCHET